

Synthèse réunion publique – création d'un Parc jardin-sente des rivières

L'objectif de cette réunion est double :

- Présenter le projet d'aménagement du Parc jardin de la sente des rivières,
- Impliquer les habitantes et habitants.

Cette synthèse rassemble les éléments relatifs aux thèmes abordés ainsi que les réponses apportées.

Près de 60 personnes ont participé à cette réunion publique.

- **Les modalités au sein du Parc jardin**

Réponse MOE : A sa création, la largeur de la sente était de 2,50 m. Petit à petit elle a été réduite. On va essayer de retrouver la plateforme initiale. Elargir davantage serait permettre aux vélos une prise de vitesse pour se retrouver dans un goulet d'étranglement. S'il il y a beaucoup de piéton, les cyclistes ne choisiront pas ce lieu, les flux se réguleront.

D'autre part, la réglementation ne permet pas d'élargir au-delà des 2,5m.

M. Le Maire : La réflexion sur la présence ou non sur site sera reposée.

- **Les appréhensions des riverains concernant les travaux**

Réponse M. Le Maire : Il y avait un bail signé jusqu'au premier avril. J'annonce ce soir que dès lundi, les équipes de l'entreprise Balbiano arrivent pour évacuer les déchets. Concernant les modalités, un référent sera désigné et ses coordonnées mises dans la boîte aux lettres des riverains.

D'autre part, M. Le Maire rappelle que lorsqu'une entreprise intervient, il y a un constat d'huissier et une obligation de remettre en état la voirie.

Entreprise Balbiano : Nous avons déjà travaillé dans l'impasse, il y aura les camions qu'il faut. Ce sont des horaires de travaux classiques. Une rotation des camions sera faite avec chef de fil pour évacuer les déchets. Un tri sera fait en amont.

- **Le Parc jardin, une zone inondable**

M. Le Maire : Personne n'oublie les inondations. Depuis 2003, il n'y a pas eu d'inondation sévère à cet endroit. Il y a eu plusieurs bassins de créés. En cas de pluie, le bassin témoin est Calois.

Réponse MOE : On travaille en collaboration avec un Bureau d'Etude spécialisé qui a vu les photos des inondations transmises par la Communauté Urbaine. Le parc jardin ne pourra pas devenir un site de stockage. Tout ce qui se déverse du bras supérieur, va charger le bras inférieur de la rivière. La situation ne sera pas modifiée, je ne pense pas que le site soit propice à faire cela. Peut-être à faire plus en amont.

- **Biodiversité : Faune, Flore**

Réponse MOE : Il y aura plus d'arbres après l'aménagement qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, il y a des résineux, non typiques d'une zone humide. Il y aura des aulnes, de merisiers, des frênes, des aubépines. Une zone de nidification a été protégée. Il faut voir plus large que les canards, il y aura un travail de pédagogie.

Les moustiques, sont souvent dans les eaux usées et les eaux pluviales, aussi dans les milieux tamponnés. Les meilleurs consommateurs sont les libellules et les chauves-souris. Il est prévu de planter des iris qui sont des plantes de phyto remédiation.

Intervention LPO : Cette zone humide va attirer de nombreux oiseaux. Il peut être intéressant de mettre un hôtel à hirondelles.

- **Les jardins familiaux**

M. Le Maire : Cela peut être géré en régie, par la ville mais l'idée d'une association, avec un règlement clair ne serait peut être pas mal. Il y a aussi la formule des jardins partagés.

Les jardins de la Belle-Etoile sont excentrés, la proximité entre le centre-ville et le futur Parc jardin peut toucher de nouveaux jardiniers.

Réponse MOE : Pour les cabanes de jardins, l'idée c'est de faire un prototype, on réunit les gens, on regarde comment cela fonctionne, mise en critique, ensuite fabrication en masse correspondant aux souhaits des gens.

- **Les aspects techniques**

Réponse MOE : Concernant les ragondins, pas de gros terriers découverts. Si prise d'eau incontrôlées, elles seront bouchées. Un système de sécurisation des prises d'eau sera mis en place avec un système de clé.

M. Le Maire : La Communauté urbaine est associée et valide les prises d'eau.